

### Les crédits

J'espère que la députée de Beaver River et ses collègues appuieront le gouvernement dans ses efforts à cet égard. Je sais que les Canadiens veulent que l'on réforme le régime de retraite des députés, et nous avons promis de le faire.

**Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.):** Madame la Présidente, nous sommes certainement prêts à étudier toute mesure législative que le gouvernement présentera et, si elle est valable, nous l'appuierons.

Le premier ministre a mentionné la possibilité de ne pas participer et ce ministre vient juste d'en parler. Il donnerait à ceux qui le désirent le droit de ne pas participer.

Si tel est le cas, le ministre pourrait-il m'expliquer en quoi cela permettrait une réforme substantielle du régime de pension? Autrement dit, certains choisiraient de ne pas participer alors que d'autres continueraient à s'engraisser. Est-ce bien cela? Ceux qui bénéficieront d'un régime de pension par trop généreux auquel ils sont maintenant admissibles continueront à s'engraisser au contraire de ceux qui auront décidé de ne pas participer. Ce n'est pas ce que j'appelle une réforme en profondeur du régime de pension des députés.

Le ministre a également dit que les députés qui sont devenus admissibles hier, n'allaient pas prendre leur retraite demain. Bien sûr que non. Nous ne pensons pas qu'ils vont prendre leur retraite demain. Cet argument n'entre pas en ligne de compte. Il est superflu.

Il a aussi dit qu'il n'y avait rien de magique à propos d'hier. En fait, il y a eu quelque chose de magique hier. En effet, si le gouvernement avait donné suite aux promesses faites par le premier ministre lorsqu'il était dans l'opposition, et si ces modifications avaient été apportées avant hier, date magique à laquelle ces députés sont devenus admissibles pour avoir servi six ans, mon amie de Halifax, qui est dans la quarantaine, n'aurait pas droit à sa pension de retraite avant la cinquantaine, tel que promis dans le livre rouge.

On y parle de repousser l'âge, de mettre fin au cumul, de rendre le régime plus semblable à ce qui se fait dans le privé.

• (1310)

Dans la situation actuelle, une personne dans la quarantaine aurait droit à une pension. À mes yeux, cela n'a rien de magique. C'est une loterie. C'est bien simple, ces députés sont devenus hier admissibles à une pension. Je ne vois pas comment, alors que le gouvernement pense repousser l'âge auquel un député pourra commencer à toucher sa pension, le député peut dire que ce qui s'est passé hier n'a absolument rien de magique. Ces députés ont maintenant droit à une pension. Ce qui ne veut pas dire qu'ils vont la toucher immédiatement. Il faudra attendre pour cela les prochaines élections pour voir s'ils décident de démissionner ou bien si les contribuables prennent la décision à leur place. L'un ou l'autre.

Il est aussi important de noter que, quand viendra le jour dont a parlé le ministre tout à l'heure, ils auront aussi droit à toucher une pension. Quand la participation du gouvernement est de six

dollars contre un, pas besoin d'être un as en mathématiques, comme ma collègue de Halifax l'a dit tout à l'heure, pour comprendre que la participation de l'employeur est extrêmement généreuse. Notre employeur contribue presque six dollars pour chaque dollar que nous cotisons. Impossible que ce soit judicieux sur le plan actuariel. Nous pouvons le prouver encore et encore.

Le ministre dit: «Ils ne sont que devenus admissibles à une pension hier. Il n'y a rien de magique à cela.» S'ils avaient pris cette mesure avant que ces 52 députés ne deviennent admissibles hier à une pension, ils ne le seraient pas aujourd'hui. Si le gouvernement veut apporter des changements substantiels au régime de retraite des députés, il devrait faire en sorte que ces changements touchent les députés devenus admissibles à une pension hier.

Qu'est-ce qui lui échappe dans le terme admissible?

**M. Eggleton:** Madame la Présidente, je crains que la députée de Beaver River ne comprenne pas la notion d'acquisition parce qu'elle dit que si le gouvernement avait présenté un projet de loi avant hier, ce jour n'aurait eu aucune signification, ce qui n'est nullement le cas.

On ne doit pas confondre la période ouvrant droit à la pension et le versement des prestations. Nous pourrions fixer un âge minimum à compter duquel les prestations peuvent être versées, indépendamment de la période ouvrant droit à pension. Voilà tout ce que signifiait la journée d'hier.

La députée tient un discours fantaisiste au sujet de la journée d'hier, qui n'est pas en rapport avec la question du versement des prestations et l'âge à compter duquel la pension peut être versée.

Le gouvernement est bien conscient que les Canadiens n'acceptent pas que des personnes dans la quarantaine puissent toucher une pension, ou qu'ils reçoivent une pension beaucoup plus tôt que les autres Canadiens. Nous entendons justement nous attaquer à ce problème et la journée d'hier n'a absolument aucune incidence à cet égard.

Nous entendons continuer de permettre que ces personnes soient admissibles. Pourquoi agir autrement? En fait, si je ne me trompe, la députée deviendra admissible à sa pension d'ici peu.

**Mme Grey:** Le 13 mars.

**M. Eggleton:** Elle connaît bien la date. De toute évidence, la question l'intéresse beaucoup.

Je voudrais aussi parler de l'option favorite de la députée, soit la possibilité de se retirer du régime avant l'âge d'admissibilité. Je me demande si ma collègue décidera de se retirer avant le 13 mars. De toute façon, elle peut le faire. Le premier ministre a dit que l'on ferait en sorte qu'il serait possible de se retirer du régime ou d'y adhérer. Ce sera l'un ou l'autre, mais les résultats seront les mêmes. Les députés seront peut-être obligés d'adhérer. Ils devront peut-être signer un document indiquant qu'ils veulent participer au régime. Quoi qu'il en soit, vous avez la possibilité de le faire. Si vous voulez faire économiser de l'argent aux contribuables canadiens, vous le ferez.